

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Mercredi 17 juillet 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	10/07/2013
Affichage	10/07/2013

**Etaient Présents :** CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

**Etaient Représentés :**

MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond.  
 MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.  
 BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.  
 JALADE Jacques pouvoir à GUERIN Nicole.  
 RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
 ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.  
 SIMOND Stéphane pouvoir à FERRUS Christian.

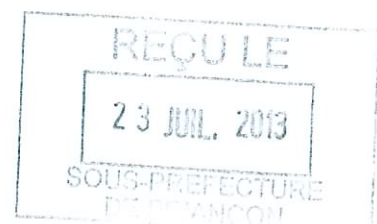
**THEME :** BIBLIOTHEQUE 1.

**OBJET :** SUBVENTION  
FONDS THEMATIQUE.

**Absents-Excusés :**

MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, JIMENEZ Claude, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

La bibliothèque municipale mettra en œuvre de nouvelles actions à partir de la rentrée 2013, dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires. Pour pouvoir mener à bien cette action en direction des scolaires tout en conservant ses missions d'accueil du public, la bibliothèque municipale renforcera et développera son fonds d'ouvrages de la section jeunesse.

La bibliothèque municipale souhaite affecter un budget de 1245 € pour répondre à cette nouvelle action culturelle. Dans ce cadre, elle sollicite l'aide au développement de fonds thématique du Centre National du Livre (CNL).

La bibliothèque municipale remplit les conditions d'éligibilité du budget d'acquisition de 2€/an/habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès du Centre National du Livre et de l'inscrire au budget livre de la bibliothèque municipale, pour l'année 2013 (chapitre 321-compte 6065- service ACBIBL).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

  
Gérard FROMM



**TRANSMIS LE 22 JUIL. 2013**

**PUBLIÉ LE 22 JUIL. 2013**

**NOTIFIÉ LE 24 JUIL. 2013**